

Concertation sur le projet de réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique Contribution des élus départementaux du Pays d'Ancenis.

Le projet de transfert de l'aéroport Nantes Atlantique à Notre-Dame-des-Landes ayant été abandonné par l'Etat, la DGAC a entrepris une démarche de concertation publique portant sur le réaménagement de l'aéroport actuel.

En tant qu'élus départementaux du Pays d'Ancenis, nous souhaitons exprimer les enjeux et les attentes propres à notre territoire dans le cadre de ce projet, à partir des deux questions présentées :

- « Nantes-Atlantique, quel aéroport voulons-nous ? »
- « Comment concilier les enjeux de développement des territoires et ceux de protection des populations et de l'environnement ? »

En préambule, nous tenons à rappeler que cette démarche intervient après l'abandon par l'Etat d'un projet porté pendant plusieurs décennies par la grande majorité des élus et acteurs économiques locaux, validé à de nombreuses reprises par la Justice, et approuvé par une majorité de citoyens lors de la consultation organisée à ce sujet.

Ce projet répondait à un enjeu majeur de développement économique de notre territoire. Cette infrastructure constitue, en effet, un facteur d'ouverture essentiel pour l'accroissement de l'activité de nos entreprises et donc de l'emploi local. L'aéroport actuel est en situation de saturation et son dimensionnement ne permet pas de répondre à cet enjeu majeur. Il devient donc un frein de plus en plus fort à mesure que la Loire-Atlantique, et notamment le Pays d'Ancenis, poursuit sa croissance économique et démographique, et quand, dans le même temps, d'autres régions bénéficient d'équipements aéroportuaires en mesure d'accompagner et d'alimenter leur développement.

Par ailleurs, l'aéroport actuel, enclavé entre une zone urbaine à très forte densité et une réserve naturelle, pose des problèmes importants relatifs à la santé, à la sécurité des habitants et à la protection de la nature.

Positionné au sein de la métropole nantaise, à proximité directe de son centre urbain, son exploitation implique le survol quotidien, à basse altitude, de zones urbaines denses, générant ainsi une nuisance importante pour une part significative de la population de notre département.

Dans un contexte de progression soutenue de l'activité de l'aéroport, les hypothèses de travail présentées par la DGAC ne permettent pas de résoudre ce problème majeur, mais font supporter ces nuisances à des populations différentes en fonction des hypothèses choisies.

En tant qu'élus locaux, à la fois municipaux et départementaux, porteurs de l'intérêt général, nous ne pouvons accepter de pénaliser une commune et ses habitants au profit d'une autre.

L'équipement actuel est situé à proximité directe de la réserve naturelle majeure que constitue le lac de Grand-Lieu. L'activité aéroportuaire croissante a donc un impact direct sur la préservation et la valorisation de cet espace dont l'intérêt écologique est reconnu par l'Etat. Des études environnementales sur ce point sont en cours, et ne seront finalisées qu'à l'automne. De ce point de vue, nous regrettons que les dates retenues pour la démarche de concertation en cours ne permettent pas la prise en compte des résultats de ces études.

Enfin, considérant qu'aucune piste de réaménagement du site actuel ne permet de répondre aux enjeux de protection des populations et de développement local, nous tenons à ce que les hypothèses de transfert de l'aéroport vers d'autres sites soient pleinement intégrées au travail de la DGAC et fassent l'objet d'études approfondies et transparentes.

Pour notre part, nous considérons, comme l'indique le collectif citoyen pour le transfert de l'aéroport Nantes-Atlantique (COLTRAN), que l'aéroport doit être implanté dans des territoires à faible densité de population et à faibles contraintes environnementales, sans s'éloigner de la zone de chalandage entre les deux métropoles rennaise et nantaise, et pourquoi pas le Pays d'Ancenis ?